

Écologie municipale

municipales.lafeve.fr



LES FICHES « RÉALISATIONS DES ÉLU·E·S MUNICIPAUX ET MÉTROPOLITAINS » DE LA FEVE

MÉTROPOLE DE LYON

Éco-rénovation à la métropole de Lyon

objectif : 10 000 logements rénovés en 5 ans

PAR BÉATRICE VESSILLER,

VICE-PRÉSIDENTE CHARGÉE DE LA RÉNOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS



La Métropole de Lyon a engagé une politique d'incitation à la rénovation performante de l'habitat privé qui s'appuie sur une plate-forme de l'écorénovation soutenue par l'ADEME et la Région et animée par l'Agence locale de l'énergie (ALE). Explication par l'élue en charge du projet.

Rénovation BBC - Résidence Pélisson - Villeurbanne - Est Métropole Habitat

Une expérimentation de rénovation thermique a été conduite pendant deux ans (2012-2014) sur des secteurs ciblés de l'agglomération. Elle a permis la rénovation de 850 logements privés et 1 700 logements sociaux. En 2015, sous l'impulsion de Béatrice Vessiller et des élu·es écologistes, la Métropole de Lyon a mis en place une politique de réduction des consommations d'énergie et de baisse des émissions de gaz à effet de serre dans l'habitat.

Pour Béatrice Vessiller : « Outre les économies d'énergie et la lutte contre le changement climatique, l'écorénovation permet aussi la maîtrise des charges pour les occupants, la lutte contre la

précarité énergétique et l'amélioration du confort des logements. Elle contribue à l'entretien du patrimoine et, enfin, elle génère une activité économique importante pour les entreprises locales du bâtiment. »

La Métropole de Lyon a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME, la Région et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Engagement concrétisé en mars 2015 avec la mise en place d'une plate-forme de rénovation énergétique performante de l'habitat privé confiée à l'ALE : ECORENO'V.

LES SERVICES PROPOSÉS
PAR LA PLATE-FORME
ECORENO'V

L'élue écologiste détaille les objectifs de la plateforme : « Elle doit permettre, à terme, de diviser par 2 ou 3 les émissions de gaz à effet de serre produites par les logements rénovés. Notre ambition est de multiplier par trois le nombre de logements réhabilités pour atteindre le chiffre de 1 800 logements par an. »

Un guichet unique

Les ménages et les copropriétés ont accès, par téléphone ou sur rendez-vous, à l'ensemble des informations techniques, juridiques et financières nécessaires pour un projet d'écorénovation et sont soutenus dans leurs démarches.

Béatrice Vessiller

VICE-PRÉSIDENTE CHARGÉE DE LA RÉNOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS MÉTROPOLE DE LYON

bvessiller@grandlyon.com

Un suivi personnalisé :

ECORENOV conseille sur les économies d'énergie et l'utilisation des équipements après travaux et assure le suivi des consommations avant et après la réhabilitation. Elle apporte aux syndicats et aux conseils syndicaux de copropriétés un conseil renforcé adapté à la complexité de la décision collective.

Aller plus loin

Pour atteindre les objectifs de 20 % d'économies d'énergie à horizon 2020 dans l'habitat fixés dans le plan climat, il faut aller bien au-delà de 10 000 logements écorénovés en 5 ans. Mais les processus de décisions en copropriétés sont longs et engagent des montants financiers importants pour les propriétaires, même si les subventions allègent la part à charge de chacun. C'est pourquoi, l'effort doit se poursuivre dans la durée avec des moyens humains et financiers adéquats pour l'animation du dispositif, la formation et l'implication de tous les acteurs.

En savoir plus

Prévues dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de 2015, 22 plateformes de rénovation énergétique sont aujourd'hui opérationnelles en Rhône-Alpes - couvrant 54 % de la population régionale - dont celle de la Métropole de Lyon.

Le décret 2016-711 du 30 mai 2016 sur les travaux embarqués oblige à des travaux d'isolation en cas de ravalement de façade, de réfection de toiture ou d'aménagement de locaux en vue de les rendre habitables. Il précise les conditions d'application de ce dispositif qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Contacts

EcoReno'v – copro
Agence locale de l'énergie
www.grandlyon.com/ecorenov
www.ale-lyon.org

Chiffres clés

- ➔ 30 millions d'euros dans le plan d'investissement du mandat 2015-2020 pour l'écorénovation des logements (parc privé et parc public)
- ➔ Estimation de 2 à 300 millions d'euros de travaux générés

Subventions pour le parc privé

- ➔ Pour les maisons ou les copropriétés d'avant 1990 :
 - si objectif 35 % d'économie d'énergie : 2 000 €
 - si atteinte BBC (= moins de 96 kWh/m²/an) : 3 500 € ;
- ➔ Pour les maisons d'avant 1975 : Dispositif opérationnel pour la rénovation énergétique des maisons individuelles (DOREMI) ;
- ➔ 3 500 € d'aide pour atteindre le niveau BBC (bâtiment basse consommation) avec un groupement d'artisans mettant en œuvre des solutions techniques de référence (STR) élaborées par l'Institut Négawatt.

Subventions pour le parc public (premiers éléments de bilan)

- ➔ La Métropole de Lyon soutient les bailleurs sociaux en subventionnant 20 % du montant des travaux pour atteindre le niveau BBC, plafonné à 5 000 €/logement.
- ➔ Janvier 2013 – décembre 2014 : 1 700 logements sociaux et 840 logements écorénovés.
- ➔ Décembre 2015 – juillet 2016 : 915 logements privés financés au titre de l'écorénovation, dont 890 en copropriétés.
- ➔ Autres dossiers en cours en 2016 : 200 logements privés et 1 000 logements sociaux.

LES PARTENAIRES DE LA PLATEFORME

Une trentaine d'acteurs participent au comité de suivi élargi de la plateforme qui se réunit une à deux fois par an.

- ➔ **L'ADEME et Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes** : subvention à la Métropole de Lyon de 450 000 € sur trois ans.
- ➔ **L'ANAH, l'Agence nationale de l'habitat**, accorde des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficulté.
- ➔ **La filière bâtiment** : la Métropole de Lyon renforce le travail partenarial avec la filière (fédérations professionnelles, maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études...), elle accompagne les groupements d'artisans par le dispositif DOREMI et soutient la création d'un observatoire des prix du BTP.
- ➔ **Autres partenaires** : les communes, les associations, les banques, les bureaux d'études, les fournisseurs d'énergie, les associations de conseils (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)...) ou d'accompagnement des publics fragiles (Solidaire pour l'habitat (SOLIHA)...).

Béatrice Vessiller : « *Quand la collectivité et les habitants agissent conjointement, avec l'aide des professionnels, nous sommes tous des acteurs de la transition énergétique et nous gagnons tous ensemble !* »

[PUBLINFORM]



la formation des élu/es est assurée par le Cédis
www.cedis-formation.org

Imprimé sur papier recyclé